

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES SPANC

2018

Note présentée en Commission Ressources le 06/11/2017

Les orientations du SPANC consistent principalement pour cette année à évaluer le coût du service rendu à l'utilisateur.

Jusqu'ici, le service rendu à l'utilisateur consiste en la réalisation (par une entreprise ou une organisation mandatée par la CC) :

- D'un contrôle de conception (Service de la Qualité de l'eau du Conseil Départemental)
- D'un contrôle de réalisation (Service de la Qualité de l'eau du Conseil Départemental)
- D'un contrôle en cas de vente d'un bien immobilier (Entreprise Lyonnaise des Eaux)

Ces contrôles, sont facturés à l'utilisateur au coût réel (prix facturé par le prestataire – subventions éventuellement perçues) + 5 % de frais administratifs.

Les frais administratifs représentent 5 % du coût facturé soit :

- Contrôle de conception/réalisation = 37.45 € HT x 5 % = **1.87 €**
- Contrôle vente = 126 x 5 % = **6.30 €**

Aujourd'hui, ces frais ne représentent pas le coût exact du suivi administratif. La CCBVL travaille différemment et identifie les coûts plus précisément.

Exemple :

COUT CONTRÔLE CONCEPTION				
Prix TTC	Prix unitaire	Nombre	Temps	TOTAL (TTC)
Frais administratifs				
Ouverture dossier - Intervention d'un agent administratif à hauteur de 30min - Coût horaire de l'agent : 20 €	20,00		0,50	10,00 €
Frais d'affranchissement - Saisine du SDQE : 1 envoi (100 à 200 g) à 2,45€	2,45	1		2,45 €
Frais d'affranchissement - Envoi des rapports : 3 envois (20 à 50 g) à 1,02 euros	1,02	3		3,06 €
Frais de reprographie : 10 copies à 0,007 euros	0,01	10		0,07 €
Facturation (paiement SDQE et facture client soit 15 min)	20,00		0,25	5,00 €
				20,58 €
Coût contrôle SDQE	-			92,00 €
Subvention Agence				54,55 €
Total				58,03 €

Il est proposé aux élus de se positionner sur ce principe pour en étudier la faisabilité à la Communauté de communes du Grand Chambord.